

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT  
Charente-  
Maritime****Séance du 20 décembre 2022****NOMBRE DE  
MEMBRES**Afférents au  
Conseil Municipal  
19en exercice  
19Nombre de  
présents  
11Nombre de votants  
13Date de la  
convocation  
16 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt décembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :** Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- Madame BERUSSEAU Evelyne -

**Excusés :** Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Monsieur le Maire) - Monsieur BONDOUX Guillaume (a donné pouvoir à Madame ORTEGA) Monsieur LATREUILLE Alain

**Absents :** Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Michel REY

**2022 12 119 Restauration collective – écoles du GUA – Groupement de commandes – information sur l'attribution du marché**

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du groupement de commande en date du 14 décembre 2022, Monsieur le Maire rappelle que dans un souci d'optimisation technique, financière et organisationnelle, les communes de Marennes-Hiers-Brouage, Nieulle-sur-Seudre, le Gua, ainsi que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), ont souhaité s'associer pour désigner en commun un prestataire pour la confection et la fourniture de repas à destination de divers restaurants scolaires et du centre de loisirs sans hébergement.

Ainsi, en séance du 26 octobre 2022, le conseil municipal l'a autorisé à signer la convention groupement de commandes relative au marché « confection et fourniture de repas à destination des restaurants scolaires » des structures sus désignées.

La commune de Marennes – Hiers- Brouage assure la mission de coordonateur du groupement de commande. Elle assure notamment les missions suivantes :

- suivi de la consultation des entreprises
  - signature, notification et exécution du contrat au nom de l'ensemble de membres du groupement.
- La consultation des entreprises a été lancée et est aujourd'hui cloturée.

La commission d'appel d'offres du groupement de commande s'est réunie le 14 décembre 2022 pour attribuer le marché.

Monsieur le Maire fait part du résultat :

Seule société ayant déposé une offre : API.

Cette dernière a été retenue par la commission d'appel d'offre selon les modalités suivantes :

Repas maternelle 3.156 € HT - Repas élémentaire : 3.376 € HT - Repas adulte : 3.976 € HT - Pique nique maternelle : 3.156 € HT - Pique nique élémentaire : 3.376 € HT - Pique nique adulte : 3.976 € HT - Collation de 10 h : 0.322 € HT - Goûter : 0.50 € HT

**Le conseil municipal prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres du Groupement de Commande.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 22 décembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Publiée site internet le : 26/12/2022

Transmis au Représentant de l'Etat le : 26/12/2022

